

Rapport de la commission des finances (Cofin) sur le préavis du Bureau du Conseil communal : Traitements, indemnités et vacations des autorités législatives 2026-2031

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 1^{er} juin 2026, la Cofin a traité du préavis du Bureau susmentionné. Elle a également obtenu par la suite des informations complémentaires de M. Laurent Berthet, président du Conseil, qu'elle remercie.

En séance du 14 juin 2021, lors de l'approbation des traitements, indemnités et vacations des autorités législatives pour la législature qui s'achève, le Conseil communal avait accepté une augmentation de CHF 20.- à CHF 40.- des jetons de présence pour les séances du Conseil communal. Il s'agissait de la seule modification apportée aux différents montants.

Par son préavis de mai 2026, le bureau demande au Conseil de procéder à une augmentation du traitement annuel du Président de notre assemblée, qui passerait de CHF 2500.- annuels à CHF 3500.- annuels. Cette augmentation est justifiée par la somme de travail inhérente à cette fonction et au fait que le montant n'a pas été valorisé depuis des années. Pour rappel, ce montant concerne les séances du bureau et la présidence des séances de notre conseil ; les dimanches de votations sont rémunérés selon le système des vacations horaires.

Compte tenu de la charge de travail du Président du Conseil, également entre les séances du bureau et du Conseil ainsi que de la rémunération de présidences dans des communes comparables, la Cofin soutient cette demande de modification.

Fort de ce qui précède, la commission des finances invite le conseil communal de Bourg-en-Lavaux à accepter le préavis du Bureau du Conseil communal : Traitements, indemnités et vacations des autorités législatives 2026-2031 et ainsi :

de fixer comme il suit les montants des traitements, indemnités et vacations des autorités législatives pour la législature 2026-2031 :

1. Président(e) du Conseil communal 3'500.- Annuel
2. Vice-président(e) du Conseil communal 300.- Par séance
3. Secrétaire du Conseil communal Confidentiel - Hors conseil
4. Secrétaire-suppléant(e) du Conseil communal 400.- Par séance
5. Vacances du Conseil communal 30.- Par heure
6. Jetons de présence au Conseil communal 40.- Par séance

Bourg-en-Lavaux, le 18 juin 2026

La commission des finances :

Christian Currat

Anne Baehler Bech

Chantal Ostorero

Nicolas Potterat

Stéphane Massy